

Tarifications de l'assainissement collectif

Les tarifs sont votés chaque année par le conseil communautaire. Retrouvez ci-dessous les tarifs des services du SPAC.

Abonnement

- Tarif de l'abonnement annuel : 70€ soit une part semestrielle de 35€

Prestations

Communes	Part variable assainissement collectif (en €/m3)	Part fixe assainissement collectif (abonnement en €/an)	Redevance modernisation des réseaux de collecte (en €/m3)
Châteauneuf-la-Forêt	2,80	70	0,16
La Croisille-sur-Briance			
Linards			
Masléon			
Neuvic-Entier			
Saint-Méard			
Sussac			

- Frais administratifs de modification de contrat : **38€**
- Contrôle de raccordement et de conformité des installations d'assainissement collectif : **300€**
- Forfait branchement neuf au réseau (eaux usées) :
 - > distance de 10m au maximum : **800€/branchement**
 - > par mètre supplémentaire au-delà de 10m : **80€**
- Branchements neufs simultanés eau potable et eaux usées (distance de 10m au maximum) : **15% de remise sur le prix des forfaits concernés (les coûts des mètres supplémentaires au-delà de 10m restent identiques)**
- Réfection ou modification de branchement d'assainissement collectif :
 - > mise en place d'un tabouret avec tampon : **200€**
 - > autre modification sur branchement existant : **30% du coût de la réalisation d'un branchement neuf**
- mise en place d'un compteur dans un regard de branchement existant et raccordé au réseau d'eau potable : **100€**
- Frais d'obturation et désobturation de branchement assainissement collectif à la demande du propriétaire ou pour cause du non-respect du règlement de service : **130€**
- Pénalité pour non raccordement dans un délai de 2 ans : **majoration de 100 % de la redevance assainissement**
- Remplacement d'un compteur gelé, détérioré ou disparu : **100€**
- Remplacement d'un compteur à la demande de l'abonné : **100€**
- Déplacement de compteur d'eau potable à l'extérieur de l'habitation à la demande de l'abonné : **300€**
- Fermeture définitive de branchement d'eau potable avec dépose du compteur : **120€**
- Fermeture d'un branchement d'eau potable au niveau de la vanne d'arrêt (si délai entre 2 contrats > 1 mois, ou compteur agricole) : **38€**

Contact

Régie de l'eau

12 Avenue Amédée Tarrade - 87130 Châteauneuf-la-Forêt
Tél. 05 55 69 39 32

N° d'astreinte : 07 52 06 97 57

eau@briancecombade.fr

Accueil du public : du lundi au vendredi de 10h à 17h

Documents

[Délibération des tarifs de l'assainissement collectif](#)

[Tarifs généraux des prestations eau et assainissement - Janvier 2022](#)